

Pour verser à la Fédération des Oeuvres du diocèse

Le gérant Lord trouvera-t-il les \$23,000?

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — C'est au gérant municipal Roger Lord qu'incombera la tâche, dès son retour de vacances, d'indiquer au conseil municipal s'il peut ou non trouver les \$23,000,00, représentant la contribution de la ville à la Fédération des Oeuvres pour l'année 1968. Cette souscription annuelle, au fonds de la Fédération, a été rayée du budget d'austérité de la présente année en dépit du fait que dans l'esprit des dirigeants du Conseil régional de Bien-Être, elle ait été promise par S. H. le maire René Matteau, lors de l'ouverture de la campagne de 1968, le 21 septembre 1967, pour l'année financière 1968.

À la suite d'une longue entrevue que nos éditoriaux ont accordée aux dirigeants du Conseil régional du Bien-Être au début de la semaine, le maire René Matteau a déclaré à ces derniers: "Je ne vous promets rien cette fois, mais la question sera étudiée dès le retour du gérant. Le trésorier préparera un rapport. Tout cela devrait permettre au conseil de prendre une décision la semaine prochaine".

Au cours de la discussion deux thèses se sont affrontées: celle du maire, qui a soutenu avec conviction qu'il avait promis la subvention de \$23,000,00 pour l'année 1967, parce qu'il savait très bien qu'elle était inscrite au budget de 1967, et celle du président Fernand Marion du Conseil régional du Bien-Être, qui a prétendu que la promesse du maire, le 21 septembre 1967, avait été interprétée comme signifiant que la ville verserait sa contribution habituelle par tranches, au cours de l'année 1968.

"Nous n'avons jamais pensé que c'était pour l'année financière 1967", a dit M. Marion, considérant qu'à ce moment déjà, la moitié de la subvention 1967 était entrée dans nos coffres".

Le maire Matteau: "Je savais très bien qu'on avait prévu cette somme au budget 1967, c'est pourquoi j'ai promis que vous auriez cette subvention. Par contre, je savais aussi que je n'avais pas le droit de m'engager, sans l'autorisation du conseil, à répéter le même geste en 1968 avant que le budget ne soit voté".

La situation brutale

En dépit du sens que l'on veut bien donner en toute bonne foi d'un côté ou de l'autre, à la promesse du 21 septembre, le fait brutal, c'est que le Conseil régional du Bien-Être n'a rien reçu de la ville pour l'année 1968, alors que comptant obtenir une subvention de \$23,000,00 de cette source, il avait prévu attribuer ces argent à soutien de quelque vingt-deux oeuvres. La question se pose maintenant à savoir à laquelle de ces oeuvres va-t-il falloir couper les vivres, si nos éditoriaux jugent nécessaire de s'en tenir scrupuleusement au budget d'austérité.

C'est le cas de conscience que le gérant Roger Lord devra régler. On a vaguement l'impression que tous les membres du conseil soupirent d'aise, si le gérant municipal, par quelque tour de magie dont il a le secret, trouvait quelque part les \$23,000,00 de la Fédération.

Quelques suggestions

Quelques suggestions ont été mises de l'avant pour solutionner l'épineux problème. Le président Marion et ses collègues ont fait allusion aux \$234,000,00 que la ville pourrait recevoir du gouvernement provincial comme ristourne de l'excédent la taxe de vente. Malheureusement, après que l'on eut précisé qu'il s'agissait de \$220,000,00 seulement, l'échevin Germain Deschênes a fait remarquer que ces sommes sont déjà prévues dans le budget de l'année 1968 et affectées à d'autres fins, même si la ville n'en a pas encore reçu le paiement. La cité attend encore le paiement d'un montant de \$750,000,00 représentant une partie de la vente au gouvernement provincial de l'actif de la traverse municipale. Et le maire a ajouté: "Nous avons des demandes pour \$2,000,000,00, dont un demi-million pour réparer nos bâtisses".

L'échevin Benoit Giguère, parlant d'un déficit de \$33,000,00 au service du Bien-Être municipal, a dit que si la ville pouvait récupérer ce déficit de la province, elle trouverait peut-être là ce qu'il faut pour verser la subvention de \$23,000,00 à la Fédération.

Le plaidoyer du président Marion

Au cours de la rencontre, le président Fernand Marion a prononcé un vibrant plaidoyer dans lequel il a rappelé que cette subvention de \$23,000,00 avait été versée par la ville, depuis 1954.

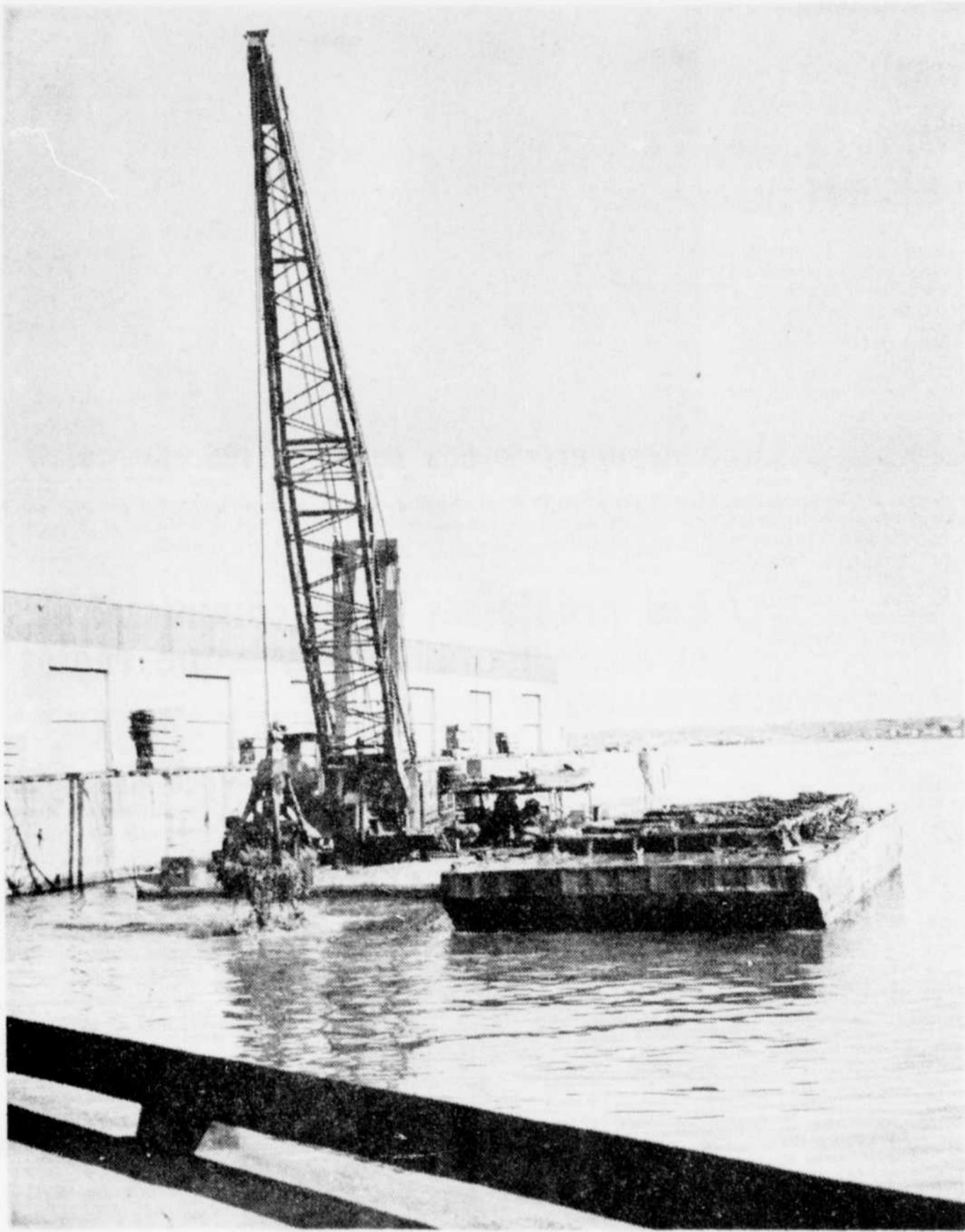
"Nous ne venons pas quêter, nous ne venons pas demander la charité, nous ne venons pas pour nous ou pour notre prestige, nous venons ici bénévolement, ont profité des services de la Fédération des Oeuvres depuis quinze ans. Nous venons réclamer pour eux, une justice sociale. Une justice sociale que tous comprennent de nos jours, une justice sociale essentielle qui doit exister chez nous en Mauricie en 1968".

Après avoir souligné la responsabilité de tous et chacun de nous dans les domaines du bien-être et de la justice sociale, M. Marion a déclaré: "vous les élus du peuple, vous devez vous intéresser au bien-être privé. La cité se doit de faire sa juste part et même sa grande part".

Puis, M. Marion a affirmé que la Fédération devait poursuivre son travail et recueillir des fonds pour la raison bien simple que l'on n'a pas encore satisfait à tous les besoins de la société; à moins qu'on ne trouve de nouvelles méthodes prodigieuses pour maîtriser la maladie physique ou mentale, la désintégration de la famille et l'inadaptation sociale, les carences actuelles persisteront encore longtemps".

Plus loin, M. Marion devait ajouter: "Vous avez déclaré M. le maire à la radio que vous aviez coupé l'octroi par motif d'économie, vous savez très bien que dans le domaine du bien-être et de la prévention, on ne fait pas d'économie en coupant le financement. Il est évident qu'il n'y a pas de profit à retirer des placements d'argent dans ces secteurs".

Le maire Matteau avait souligné au cours de l'entretien que lors de l'étude du budget d'austérité 1968, la liste des subventions avait été réduite d'un montant de \$28,000,00.



(Photo Roland Lemire)

LA DRAGUE LE "HERON DE SOREL" est au port de Trois-Rivières pour exécuter des travaux de dragage dans le bassin. Ces travaux entrepris cette semaine seront complétés vers le 15 novembre.

"Le Héron de Sorel", de Marine Industrie, dans le bassin

Travaux de dragage: \$35,000

TROIS-RIVIERES (R.N.) — La drague "Le Héron de Sorel" propriété de la compagnie Marine Industrie, est actuellement au port de Trois-Rivières.

Les employés de cette compagnie procèdent au dragage du fond du bassin d'accostage aux éleveurs à grain. Ces travaux au coût de \$35,000 ont été commencés cette semaine et se poursuivront jusqu'au milieu de novembre.

Quand les travaux seront complétés, 34,000 verges de sable et de vase auront été transportées ailleurs. On disposera du sable et de la vase de façon à ne pas créer d'amoncèlement qui pourrait nuire à la navigation.

A chaque année, le gouvernement fédéral doit autoriser ces travaux de creusement, car

un courant sous-marin charrie du Lac St-Pierre, des tonnes de sable et de vase qui se déposent dans le bassin intérieur du port de Trois-Rivières.

Ces travaux de nettoyage sous-marin redonneront au bassin sa profondeur normale de 35 pieds.

Le port se prépare à une fin de saison intense. C'est pourquoi les employés de Marine Industrie doivent travailler 24 heures par jour et 7 jours par semaine, afin de libérer cette partie du port dans le plus court délai possible.

Les autres activités

La semaine a été plutôt terne dans la manutention des marchandises au port local.

Quelques transatlantiques ont, toutefois, chargé les produits habituels d'exportation en partance de notre port, soit le papier-journal et l'amiante.

Les éleveurs à grain connaissent pour leur part, des activités normales.

Deux navires ont pris un chargement complet de céréales variées. Ces deux chargements totalisent un million cent mille boisseaux.

D'ici quelques jours, deux navires américains déchargeront du blé américain dans les silos. Ce blé est d'une catégorie spéciale qui n'est pas cultivée au Canada. Ce blé est employé industriellement, à la fabrication des céréales pour bestiaux.

Voiture volée, puis retrouvée

CAP DE LA MADELEINE (J.R.I.) — L'automobile d'un Madellois qui avait été volée alors que son propriétaire était à l'usine, a été retrouvée quelques heures plus tard, accidentée.

La voiture de M. Jean-Paul Vennes, 794 Lavendrye, Trois-Rivières, a été retrouvée rue Monplaisir, vers 3h. 40, samedi après-midi.

Le véhicule avait été volé au moment où M. Vennes travaillait à l'usine de l'International. La voiture était en stationnement près de l'usine.

Demande de subvention à la Société d'Habitation du Québec

Le site du Centre de Loisirs pour personnes âgées dépendra de la réponse de l'organisme provincial

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — L'aménagement d'un centre de loisirs pour les personnes âgées sur l'emplacement de l'ancienne maison Denoncourt, rue Royale, reste soumis à une condition sine qua non: l'obtention d'une subvention de la Société d'Habitation du Québec. Sans cela, le conseil municipal se verrait dans l'obligation de renoncer à la réalisation du projet proposé par l'échevin Fernand Gouneau et de s'en tenir à celui présenté en premier lieu par l'échevin Fernand Colbert à l'effet de transformer la bâtisse de l'ancien terminus de la traverse municipale, sur la rive nord du fleuve, en salle de loisirs pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite.

Dans son rapport au conseil de ville, le directeur du service municipal d'urbanisme, M. André Laneuville, exprime un certain doute quant à la possibilité d'obtenir d'une subvention selon la loi de la S.H.Q. pour la réalisation du projet Gouneau dans le cadre de la rénovation du centre-ville et de l'aménagement de la Place de l'Hôtel de ville.

La Société d'Habitation du Québec a cependant demandé qu'on lui présente une esquisse du projet avant de se prononcer sur la question d'aide financière. De fait, une esquisse, préparée par les architectes Maurice Denoncourt et Jean-Claude Leclerc, avec l'approbation du conseil sera soumise à la S.H.Q. et M. Laneuville a informé nos éditoriaux que toutes les démarches nécessaires seraient faites pour obtenir une subvention de cet organisme provincial.

Le projet Colbert

Pour sa part, l'échevin Benoit Giguère a manifesté sa préférence pour le projet déjà soumis par l'échevin Fernand Colbert au sujet de la transformation de l'ancienne salle d'attente de la traverse municipale. On se rappelle qu'à la suite de la suggestion de M. Colbert, le conseil avait décidé d'entreprendre des démarches auprès des autorités fédérales et provinciales pour reprendre possession de cette bâtisse en vue d'en faire un centre récréatif pour les personnes âgées.

Les vespasiennes

Dans son rapport, l'urbaniste municipal André Laneuville mentionne, qu'à la suite de discussions avec les architectes Maurice Denoncourt, Jean-Claude Leclerc et Georges Daudelin, "il ne serait sûrement pas souhaitable de jumeler les vespasiennes avec cet abri pour vieillards, car ceci pourrait dévaloriser ce bâtiment".

La proposition Gouneau suggérerait aussi l'aménagement de vespasiennes à l'usage du public dans la même bâtisse qui abriterait le centre des loisirs des vieux sur la Place Royale, à proximité de la Place de l'Hôtel de ville.

Le meilleur endroit

M. Laneuville dit ce qui suit dans son rapport: "Si les membres du Conseil désirent aménager des vespasiennes sur la Place de l'Hôtel de ville, elles devraient être situées à l'intersection des rues Hart et Radisson, sous un banc de béton en sous-sol, d'après l'opinion de l'architecte-paysagiste Georges Daudelin".

Nos éditoriaux ont jugé la suggestion très bonne et ont manifesté l'intention d'y donner suite. L'échevin Fernand Gouneau, se déclarant parfaitement d'accord avec les architectes et les urbanistes quant à la localisation des latrines publiques, a ajouté cependant que la Place Royale, (Denoncourt) lui paraissait l'endroit idéal pour l'érection d'une salle de loisirs à l'intention des personnes âgées, cet endroit étant situé à proximité du parc Champlain.

"Très bien", dit M. Giguère, "mais à la condition d'obtenir une subvention de la Société d'Habitation du Québec".

Le coût global du projet Gouneau est de l'ordre de \$25,000,00.

Le rapport Laneuville

Le rapport soumis par le directeur du service municipal de l'urbanisme donne plusieurs autres considérations intéressantes sur le projet Gouneau. En voici le texte:

"Pour donner suite à une demande du Conseil de ville, j'ai rencontré à mon bureau la semaine dernière les architectes de la Place de l'Hôtel de ville, Messieurs Leclerc et Denoncourt, pour discuter de ce projet. J'ai également eu l'occasion d'en discuter avec Monsieur Georges Daudelin, architecte-paysagiste de la Place

"Voici les remarques qui se dégagent de ces différentes rencontres:

1 — La Société d'Habitation du Québec, avant de se prononcer sur les possibilités d'assistance financière concernant un tel projet, désire que nous lui fassions parvenir une esquisse. J'exprime quelques réserves quant à la possibilité d'obtenir d'octroi selon la loi de la S.H.Q. dans un cas semblable, mais nous ferons l'impossible pour l'obtenir.

2 — Il semble bien que l'endroit le plus propice pour situer un abri pour vieillards sur la Place de l'Hôtel de ville soit le site de l'ancienne propriété Denoncourt.

3 — Il ne serait sûrement pas souhaitable que cet abri occupe l'entière superficie de ce terrain, car lorsque j'ai recommandé dans l'étude de rénovation du centre-ville le démolition de ce bâtiment, c'était en vue d'un objectif bien précis: augmenter les angles de vue sur la Place; il ne serait donc pas logique de recommander une construction qui occuperait plus de la moitié de la superficie totale du terrain.

4 — D'après les discussions tenues avec les techniciens, il ne serait sûrement pas souhaitable de jumeler les vespasiennes avec cet abri pour vieillards, car ceci pourrait dévaloriser ce bâtiment.

Au départ, il faudrait envisager sur ce terrain seulement la construction de l'abri avec ouvertures vitrées donnant sur un petit jardin et sur la Place.

5 — Si les membres du Conseil désirent aménager sur la Place de l'Hôtel de ville des vespasiennes elles devraient être situées à l'intersection des rues Hart et Radisson, sous un banc de béton en sous-sol, d'après l'opinion de l'architecte-paysagiste Georges Daudelin.

6 — Pour donner suite à la discussion tenue à votre bureau à ce sujet, j'ai communiqué avec les architectes Leclerc et Denoncourt, afin d'obtenir d'eux une esquisse pour l'abri des vieillards. Comme cette esquis-

se représente des frais d'honoraires de 1 pour cent de la construction j'ai bien mentionné à ces architectes que le coût global de construction ne devait pas dépasser \$25,000,00 (maximum). Je ferai parvenir au Conseil copie de cette esquisse aussitôt que je la recevrai. Nous pourrions ensuite négocier avec la S.H.Q. pour l'obtention d'assistance financière.

André Laneuville, Ing.
M. Urb., Directeur du
Service d'Urbanisme

Aux Sessions de la paix

Assaut, tentative de vol et facultés affaiblies: deux condamnations

TROIS-RIVIERES (R.N.) — Deux individus ont comparu samedi matin devant le juge Léon Girard de la cour des Sessions de la Paix de Trois-Rivières. L'un est de Trois-Rivières et l'autre du Cap-de-la-Madeleine.

Ils ont été accusés d'avoir conduit un véhicule-moteur alors que leurs facultés étaient affaiblies par l'alcool. Ils ont été tous les deux condamnés à \$50 d'amende et les frais et leur permis leur a été enlevé pour trois mois.

Yves Carrier, 22 ans, de Trois-Rivières, aura son enquête préliminaire le 8 novembre pour une tentative de vol au Pavillon Mgr St-Arnaud du Parc Pie XII. Il a dû fournir un cautionnement de \$500 en attendant sa comparution le 20 novembre en même temps sous un autre chef d'accusation: il a été appréhendé par la police municipale de Trois-Rivières, dans la

nuît de vendredi à samedi, alors qu'il avait sur lui un outil de cambriolage et une somme d'argent de plus de \$37 en monnaie. Il recevra sa sentence à sa prochaine comparution. Le procès de Carrier sous ces deux chefs d'accusation a été fixé au 2 décembre.

Michel Lemay, un jeune homme qui demeure présentement à Farnham où il a un emploi s'est avoué coupable d'une agression sur personne alors qu'il était armé d'une barre de fer. Son geste a blessé la victime qui a dû faire deux jours d'hôpital. Alors qu'il circulait rue des Forges, il rencontra un individu avec qui il avait eu une violente dispute il y a trois ans. Il a dû souscrire un engagement de \$200 pour garder la paix durant 2 ans. Le Juge Girard lui imposa une amende de \$100 avant de le remettre en liberté.

Dernier délai de 15 jours accordé

Démolition d'une partie de l'Hôtel St-Maurice

TROIS-RIVIERES (F.G.) — Si d'ici quinze jours, M. François Boisvert n'a pas donné suite à son intention de faire démolir la partie dangereuse de l'Hôtel St-Maurice, inoccupée depuis l'incendie d'il y a près de deux ans, le conseil ordonnera l'exécution de ces travaux conformément au règlement passé tout récemment.

C'est l'échevin Aimé Lefrançois qui a soulevé de nouveau la question en demandant que la cité procède à l'engagement de l'ingénieur-conseil Pierre Lacoursière pour un devis de démolition en vue de demander des autorisations pour l'exécution des travaux.

Dans l'intervalle, par mesure de prudence, le conseil a jugé bon de passer un règlement ordonnant la démolition, ou le parachèvement des travaux nécessaires à la protection publique.

C'est sous l'autorité de ce règlement que le conseil de ville entend maintenant passer de la parole aux actes.



(Photo Turgeon)

LE CERCLE LACORDAIRE STE-VICTOIRE Dans l'ordre, Mme Raymond Noël, M. Roland Beaudoin, Mme André Hébert, l'abbé Rosaire Lemaire, aumônier local, et M. Jean-Jacques Fortier.

Un trentième anniversaire de fondation se prépare au cercle Lacordaire Ste-Victoire

VICTORIAVILLE (C.T.) — Dans une ville de population moyenne, il est rare que des mouvements puissent vivre et progresser au cours d'une longue période sans avoir des baisses considérables ou des périodes creuses. Bien souvent, ces organisations connaissent une période de gloire puis retombent dans l'oubli pour ressortir et prendre un nouvel essor. Ce n'est pas le cas pour le cercle Lacordaire Ste-Victoire, qui dirige actuellement M. Roland Beaudoin. Ce même cercle Lacordaire se prépare actuellement à fêter dignement son trentième anniversaire de fondation.

Au cours de la semaine nationale de sobriété, qui s'ouvrira de façon grandiose le 10 novembre, le cercle Ste-Victoire procédera à la reconnaissance de 71 membres. En effet, 26 de leurs membres auront à leur crédit 30 ans d'abstinence, 20 autres auront 25 ans, 13 auront cumulé 20 ans et 19 auront à leur crédit 10 ans d'abstinence. En chiffres plus cumulatifs, on arrive au total impressionnant de 1880 années d'abstinence pour ces 71 membres de Lacordaire Ste-Victoire, ce qui est vraiment remarquable.

Pour fêter dignement ces choses, il a été décidé qu'un programme spécial sera mis en marche. Le thème de la semaine sera "Sobriété, facteur de progrès". Actuellement, le cer-

cle Ste-Victoire compte 337 membres répartis comme suit: 303 membres adultes et 34 jeunes. L'aumônier de ce cercle faisait remarquer que les salles d'accueil Doremy sont nées du mouvement Lacordaire et que maintenant les Lacordaires orientent leur action vers la prévention de l'alcoolisme. Il est bien entendu que les cercles Lacordaire prennent à cœur les alcooliques et leur facilitent par tous les moyens la solution de leurs graves problèmes mais ils orientent leur action vers la prévention plutôt que vers la cure du malade.

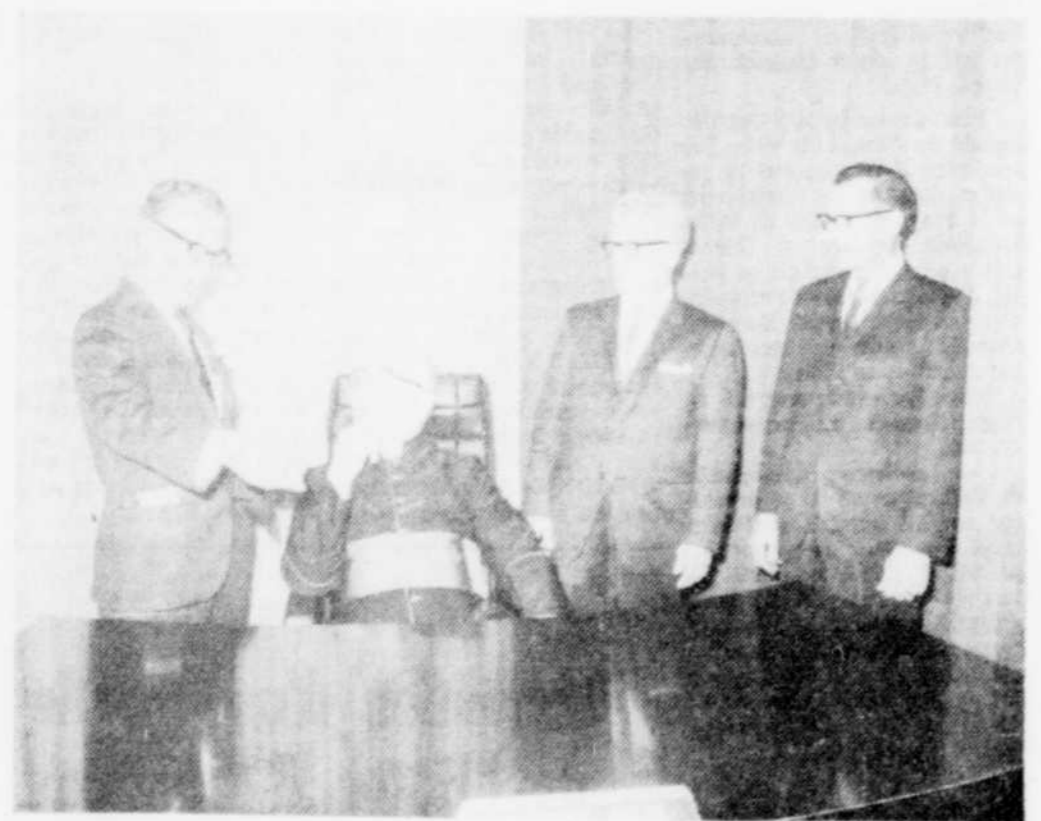
M. Beaudoin, président local, a communiqué que le programme de la journée de dimanche prochain portera sur la messe qui en sera une rythmée. Le célébrant sera l'abbé Lemaire, le prédicateur l'abbé Noël et les servants, deux anciens dans les Lacordaire, MM. Eugène Serré et Sarto Gagné. Une initiative nouvelle sera prise durant cette messe, soit l'initiation de nouveaux membres. De plus, tous les drapeaux des cercles seront alignés dans le chœur de l'église. Le premier drapeau acheté en 1838 avait coûté la somme de \$15.

Au cours du banquet qui suivra, la conférence sera prononcée par M. Charland, président national et on profitera de l'occasion pour remettre à M. et Mme Wilfrid Girard une plaque-souvenir en reconnaissance de 17 ans de services comme secrétaire et trésorier du cercle Lacordaire Ste-Victoire.

Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un jeune homme de Victoriaville comparaitra demain en cour d'Arthabaska sous l'accusation de vol de fait avec l'intention de nuire, sur trois personnes. Ces trois personnes sont de la même famille et l'une d'elles repose encore à l'Hôtel-Dieu, avec un nez fracturé.

Par ailleurs en cour du Bien-Être, un couple sera cité pour avoir trainé, pendant plusieurs heures, un bébé dans un hôtel. Le couple s'amusait à boire dans le grill alors que le bébé avait été abandonné dans le lobby. L'enfant est actuellement sous la garde d'un foyer nourricier.



(Photo Turgeon)

Fête au curé de la paroisse St-Christophe

LE CURE DE LA PAROISSE ST-CRISTOPHE D'ARTHABASKA a été promu au titre de chanoine. A l'occasion de sa nomination, ses paroissiens lui ont préparé une fête des mieux réussies. Ici, le chanoine Walter Houle dans le fauteuil du maire J.-Robert Noël et discutant amicalement avec, à gauche M. Robert Noël et à droite, le doyen des marguilliers, M. Gaston Vallières et le maire de la paroisse, M. Fernand Houle.

A sa consoeur de Victoriaville

La Chambre d'Arthabaska donne son appui sur la question de l'essence

ARTHABASKA (C.T.) — La Chambre de Commerce d'Arthabaska a passé une résolution appuyant fortement la position prise par la Chambre de Commerce de Victoriaville, face au problème du prix de la gazoline. On sait que la Chambre de Commerce de Victoriaville a entrepris des démarches auprès des compagnies leur demandant d'ajuster leurs prix pour la vente de la gazoline.

Il est cependant établi dans la résolution passée à la

Chambre que les détaillants locaux sont exonérés de tout blâme dans l'exigence du prix de l'essence. Les compagnies en sont les seules responsables et il semble illogique que l'essence se vende dans notre région de six à huit cents plus cher qu'elle se vend dans les autres centres de la province, notamment Trois-Rivières et Lennoxville dans les environs de Sherbrooke.

Au cours de ce même déjeuner, la Chambre a accueilli les nouveaux membres suivants: MM. Laurier Levasseur, présenté par Wilfrid Mailhot, Albert Champoux, présenté par Robert Rivard, Gaston Fleury, présenté par son père Alcide Fleury, Irénée Toupin, présentée par Constant Roy et Michel Pagueau, présenté par Paul Mathieu. La venue de ces nouveaux membres au sein de la Chambre porte le total à plus de cent membres.

Illumination

Au chapitre des comités, celui que dirige M. Germain Verville a suscité de nombreuses questions. On sait qu'au cours des cinq dernières années, la ville d'Arthabaska était bien illuminée au cours de la période des fêtes de Noël. Or, cette année, il n'a pas encore été établi si la Chambre continuera de promouvoir cette illumination ou si une formule nouvelle sera mise de l'avant. Les opinions sur cette question ont été des plus variées.

Il faut établir que le comité dirigé par M. Verville avait suggéré de changer la formule actuelle pour en faire un concours individuel concernant chaque maison. Des prix d'argent devant alors être distribués aux plus méritants. Les suggestions furent des plus nombreuses et seul le comité tout nouvellement formé trancha la question. Ainsi, MM. Germain Verville, et Clesse Beaudet ainsi que Mme Constant Roy et Mlle Gertrude Fleury travailleront ardemment à trouver la bonne solution. On devrait savoir dans quelques semaines, la position du comité en matière d'illumination.

Un autre point important discuté lors de cette assemblée fut la question des cadeaux-souvenirs à donner aux confédérés des déjeuners. Quelques membres ont émis l'idée que seuls les confédérés venant de l'extérieur de cette Chambre devraient recevoir cette marque de reconnaissance. Il fut décidé que non seulement les confédérés de l'extérieur recevraient le cadeau-souvenir mais bien tous ceux qui seront appelés à prononcer une conférence de-

vant les membres. De plus, les journalistes locaux seront fortement invités (ils l'étaient dans le passé mais négligeaient peut-être de le faire) et la Chambre veut ainsi éviter les nouvelles contrôlées.

En terminant cette assemblée, le président Robert Rivard a tenu à remercier tous les membres de leur collaboration et espère que le souper mixte de décembre, qui aura lieu le 7 du mois prochain au Chalet des Rois soit un succès aussi grand sinon plus que les présentes assemblées.

M. Mathieu à la Chambre d'Arthabaska

Les banques offrent des carrières très intéressantes aux jeunes

ARTHABASKA (C.T.) — De nos jours, les banques ont besoin des jeunes et la carrière qu'elles offrent est des plus intéressantes. C'est ainsi que s'exprimait M. Paul Mathieu, de la Banque de Montréal, succursale d'Arthabaska, devant les membres de la Chambre de Commerce réunis en assemblée régulière à l'hôtel du Mont St-Michel. Il était autrefois difficile d'espérer obtenir de bons salaires dans une banque mais de nos jours la situation a fort changé.

Le jeune qui entre au service d'une institution bancaire reçoit un salaire des plus intéressants dès son apprentissage et il augmente graduellement à mesure que les responsabilités lui incombent. Il faut cependant que le jeune soit disponible et qu'il ne craigne pas les nombreux transferts à travers non seulement la province mais dans le Canada entier. L'avenir est donc des plus prometteurs pour le diplômé d'une douzième année. Certes, de continuer M. Mathieu, la connaissance de l'anglais est un atout mais non une stricte obligation chez le candidat à un emploi dans une banque.

M. Mathieu a exposé, devant les membres de la Chambre de Commerce, ce qu'il concevait du crédit et il a poursuivi en ces termes: "Le crédit est en quelque sorte le financement temporaire dans un but bien déterminé. Or, ce bien utilisé à bon escient est le facteur économique important. Par conséquent, le rôle du gérant de banque sera un rôle profondément humain car ce dernier devra se pencher sur les problèmes de chaque individu ou de chaque entreprise pour essayer de résoudre ses problèmes d'ordre financier."

Il serait bon, au sein d'une collectivité, que les individus fassent un effort pour laisser dans cette même collectivité leurs intérêts financiers. M. Mathieu a laissé entendre que les banques étaient là pour venir en aide à tous et non seulement aux entreprises commerciales ou aux industries. La question logique, à la suite de cet exposé, était la suivante et M. Mathieu a bien voulu la solutionner: — Sur quels critères un gérant de banque se base-t-il pour accorder ou refuser un prêt?

Pour les prêts commerciaux, le gérant de banque demandera à l'entreprise de lui fournir l'état financier des trois dernières années; il entendra par état financier le bilan, les pertes et profits de cette même entreprise. Quant aux prêts aux particuliers, tous savent l'invasion des compagnies de finance dans ce domaine. Or les banques se basent, pour établir la solvabilité du client, sur sa stabilité d'emploi, les valeurs de ses polices d'assurances. Un gérant peut accorder le prêt personnel sans exiger d'endosseur s'il le juge à propos et c'est ce qui l'a fait dans la majorité des cas. Il prend la responsabilité du prêt qu'il effectue et s'il se devait d'exiger un endosseur, c'est qu'il a de bonnes raisons de le faire.

On sait que dans le domaine des affaires, la question de l'im-



M. CLÉMENT CANTIN, président de la commission scolaire de Victoriaville, prononçant la conférence devant les membres Doremy. Il fut présenté par M. Welle Roy, à la droite, et remercié par M. Filion, à la gauche.

Les problèmes entre commissaires et enseignants sont presque réglés

VICTORIAVILLE (C.T.) — Devant les membres Doremy, M. Clément Cantin, président de la commission scolaire locale, a souligné que les problèmes des semaines passées, survenus entre les commissaires et les enseignants, étaient presque réglés et que ces derniers montraient une belle coopération. Le confédéré a voulu définir les structures d'une commission

sur le point de vue finances que sur le point de vue services pédagogiques.

Actuellement, dans la province, il se fait un effort considérable de la part des Fédérations de commissions scolaires en vue de regrouper les quelque 1500 petites commissions scolaires existant présentement. Ce regroupement présente, selon M. Cantin, des avantages tant scolaires tout en démontrant les structures de la négociation provinciale présentement en cours.

La commission scolaire locale prend charge des jeunes de la maternelle à la septième année de la ville. Pour ce faire, on élit sept commissaires le premier-lundi juridique du mois de juin de chaque année et cette élection est rotative en ce sens que l'on ne peut faire une élection en bloc de tous les commissaires. Ces derniers sont en fonction pour une période de trois ans. A Victoriaville, les commissaires se réunissent en assemblée les premier et troisième lundis de chaque mois et ces assemblées sont toujours publiques. Or tous devraient se faire un devoir d'assister à quelques-unes d'entre elles. Quant à la régionale des Bois-Francs, elle regroupe un total de 26 commissions scolaires, chacune étant représentée par trois délégués. Ces derniers procèdent à l'élection de neuf commissaires régionaux. Interrogé sur la question de l'établissement d'un CEGEP à Victoriaville, M. Cantin a tenu à préciser que l'on attendait des développements à ce sujet de la part des autorités du ministère de l'Éducation de Québec.

En terminant, M. Cantin a souhaité qu'une convention de travail soit bientôt signée entre les enseignants et le gouvernement, dans le but de rétablir la situation et ce, au plus grand bien des enfants et des parents.



(Photo LeRo)

Le député Fortin rencontre les électeurs de Warwick

LE DÉPUTÉ FÉDÉRAL du comté de Lotbinière rencontrait samedi soir la population de Warwick. Le tout prenait l'allure d'une soirée récréative à la salle des Aramis. Sur la photo, de gauche à droite, l'organisateur de la soirée M. Mauri-

ce Girard, l'épouse du député, le jeune député créditiste André Fortin, l'échevin Blandin Plourde de la ville de Warwick et M. Edouard Desharnais, maire de la paroisse.



Pour être bien informé, lisez chaque jour, au petit déjeuner

LE NOUVELLISTE



Ils ont à choisir cinq échevins parmi les dix candidats en présence

Les électeurs de Drummondville-Sud se rendent aux urnes



(Photo: JPC)

Partie d'huitres de la Chambre de Commerce

LA TRADITIONNELLE PARTIE D'HUITRES de la Chambre de Commerce du comté de Drummond, réunissait samedi soir au Manoir Drummond, quelque 150 personnes, dont les membres du conseil municipal et de nombreux invités qui ont fait honneur aux délicieux mollusques ainsi qu'à la soupe du chef. Au premier plan, le président de la

Chambre, M. Charles Adam et à l'extrême droite, S.H. le maire de Drummondville, M. Philippe Bernier et quelques amateurs d'huitres. Cette traditionnelle partie d'huitres de la Chambre de Commerce est l'événement annuel auquel se joignent toutes les personnalités de la cité et leurs invités.

Le CDE prend position

Si les employés de la RAQ comprenaient bien les offres le retour se ferait rapidement

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le Centre des dirigeants d'entreprise tiendrait absolument que l'on renseigne vraiment la population et les grévistes de la RAQ, en suggérant que le gouvernement du Québec institue sans délai une commission spéciale d'études, composée de trois membres, avec mandat spécifique de prendre connaissance de tous les éléments pertinents au conflit de la Régie des alcools, et de charger cette commission de renseigner les grévistes et la population sur toutes ces incidences. Les membres de cette commission, font-ils remarquer, devraient être indépendants des parties.

Telle est la suggestion émise par le Centre des dirigeants d'entreprise dans le conflit de la RAQ, conflit qui pour le CDE a déjà trop duré, mais trahira en longueur tant et aussi longtemps que les grévistes eux-mêmes n'assumeront pas leurs responsabilités de décisions, en toute connaissance de cause.

« Depuis déjà deux ans, déclare le CDE, des pressions sont faites auprès du ministère du Travail pour que la législation du travail soit amendée de façon à ce que dans les services publics, une grève ne puisse être déclenchée qu'après qu'un

organisme indépendant des parties, organisme chargé d'établir des données et des statistiques incontestables, ait déposé son rapport devant les employés concernés et l'opinion publique, après l'avoir soumis aux autorités compétentes.

« Le conflit actuel démontre bien la nécessité d'un tel mécanisme d'information, qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec les mécanismes de négociations. Il est navrant en effet de constater jusqu'à quel point les actuels grévistes de la RAQ sont mal informés de l'ensemble des problèmes qui constituent l'enjeu de cette négociation. Leur a-t-on expliqué vraiment comme à l'ensemble de la population d'ailleurs, les points d'accrochage? Ne fera-t-on pas face aux mêmes problèmes bientôt avec les enseignants, avec les employés d'hôpitaux? »

« En relations de travail, poursuit le CDE, on prend trop souvent pour acquis que les employés sont des spécialistes des relations industrielles. On parle de rattrapage, de politique salariale, de structure des salaires, de taux de croissance ou de "rythme de croissance" sans nullement se soucier de l'interprétation qui est donnée aux ter-

mes même. Lorsqu'en plus on leur explique le tout "à la vapeur, comme cela se passe dans les assemblées syndicales, peut-on parler vraiment d'informations véritables? »

Mauvaise information

Compte tenu de ce qui apparaît être une mauvaise information des grévistes sur des points tels: les pourcentages d'augmentation générale en regard des pourcentages d'augmentation au domaine du rattrapage ou des augmentations statutaires; les comparaisons entre le secteur public et le secteur privé, appuyés sur des statistiques indiscutables; les éléments de la politique salariale, comme "travail égal, salaire égal" ou encore "alignement des salaires du secteur public sur le secteur privé; l'incidence financière indiscutable des offres salariales à la Régie, dans tous ses éléments quantitatifs, sur l'ensemble du secteur public; tous les points qui demeurent négociables.

Compte tenu également de la nécessité de bien réaliser que le manque à gagner actuel de la Régie ne pourra se traduire par une augmentation du déficit gouvernemental et subsequmment par un accroissement des impôts, dont cette partie de la population qui s'appelle "grévis-

tes de la RAQ aura elle-même à assumer une partie des coûts. Le centre des dirigeants d'entreprise réclame la formation immédiate d'une commission spéciale d'études chargée notamment: de prendre connaissance de tous les éléments du conflit actuel; de vérifier les allégations des parties, surtout au domaine statistique, et d'effectuer les corrections qui s'imposent, tels les salaires comparatifs avec l'entreprise privée; de faire rapport au ministère du Travail du tableau général dans lequel s'inscrit le conflit.

Sur réception de ce rapport, le ministre du Travail devra le rendre public et s'assurer de sa diffusion le plus largement possible. Mais ce qui apparaît le plus important, c'est que subséquemment à la publication de ce rapport, dans un délai relativement bref, toutes les sessions d'informations des grévistes se fassent par les membres de la commission spéciale d'études, en présence des deux parties.

Il est désastreux de constater qu'au siècle des communications, celles-ci soient si difficiles. Elles appraissent au CDE que si les employés de la RAQ comprenaient bien les offres qui leur sont faites et l'ensemble économique dans lequel elles s'insèrent, le retour au travail s'effectuerait rapidement.

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les électeurs, propriétaires et locataires de Drummondville-Sud, connaîtront ce soir les personnes qui formeront le prochain conseil de leur municipalité, lesquelles siègeront avec le nouveau maire élu par acclamation: Me Roger Parenteau.

En effet, c'est aujourd'hui même que les citoyens auront à choisir cinq des six candidats qui formeront le prochain conseil, le détenteur du siège no 4, M. Edgar René, ayant été élu également par acclamation.

L'élection se déroule dans la salle du collège Duvernay, de 9 à 18 heures, dans huit bureaux de vote, sous la présidence du notaire Paul-Emile Bordeleau, secrétaire-trésorier, assisté de M. Raymond Gaudet comme secrétaire. Les votants recevront alors chacun cinq bulletins sur lesquels ils marqueront le candidat de leur choix séparément.

Au nombre des dix candidats en présence à cette élection, deux anciens échevins tentent de reconquérir leurs sièges; ce sont MM. Ovelus Demers au siège no 1, qui fut défait par le candidat actuel M. Herve Jutras, et Rodolphe Boisvert, qui conteste son ancien siège no 5, présentement détenu par M. Euclide Laforce. Quant au siège no 6, qu'occupait M. Benoit Lemieux, celui-ci ayant résigné, la lutte se fait entre MM. Emile Baril et Francis Semco.

Aucune assemblée n'a été tenue par les candidats en présence depuis la nomination, chacun s'étant con-

tenté de faire des contacts personnels, soit de vive voix ou par téléphone, et tous semblent assurés de la victoire, mais ce n'est qu'en fin de soirée que l'on connaîtra les résultats.

Les commentaires les plus divers ont cours dans la ville voisine quant à la question de la fusion à la cité de Drummondville, les uns soutenant qu'elle se fera durant le prochain terme de trois ans, qui débutera après l'assermentation des élus, les autres affirmant qu'elle n'aura pas lieu avant cinq ans au minimum, à cause de la situation économique actuelle qui exigeait trop de déboursés de part et d'autre.

Lors des élections de 1966, alors que le maire actuel, Me Roger Parenteau faisait la lutte au maire démissionnaire, M. Lucien Morrissette, la fusion éventuelle de Drummondville-Sud à la cité de Drummondville avait été le cheval de bataille de M. Morrissette, qui avait promis sa réalisation mais seulement après une étude approfondie pour connaître exactement combien chacun aurait à déboursier. Le facteur temps n'a pas permis d'en venir à une conclusion.

Le maire élu, Me Parenteau, était également favorable à cette fusion tout comme il l'est encore aujourd'hui, mais pas en y allant à l'aveuglette. Ce n'est qu'après une étude très poussée, qu'il verra à favoriser cette fusion et après consultation avec les résidents de la municipalité.

L'Ouvroir poursuit son travail

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Les séances de travail se poursuivent régulièrement à l'Ouvroir de Plessisville. La présidente, Mme Joseph Jutras, souligne que les bonnes volontés sont au travail le mercredi après-midi de chaque semaine pour mener à bonne fin la tâche humanitaire entreprise par le mouvement. Ces séances réunissent les collaboratrices de Mme Jutras, à un local mis à la disposition de l'Ouvroir, au Centre d'étude. Chaque séance dure environ deux heures et demie.

D'autres bonnes volontés seraient acceptées à l'Ouvroir de Plessisville. Le travail ne manque pas et les aides actuelles de Mme Joseph Jutras ont peine à suffire. La réparation et la remise à neuf de vêtements, la confection de nouvelles pièces sont autant de domaines où les services des âmes généreuses sont mis à profit pour l'avantage des protégés de l'Ouvroir. La distribution se fait par la St-Vincent-de-Paul qui est chargée de répondre aux besoins des familles nécessiteuses de la ville.



(Photo Turgeon)

LE FOYER POUR PERSONNES AGEES L'ETOILE D'OR a été officiellement inauguré à Warwick. Pour dévoiler la plaque commémorative, on a fait appel à Mme Rodolphe Baril, accompagnée de MM.

Jean-Paul Baril et Maurice Ling. Selon le député Gardner, ce centre pour personnes âgées est un chef-d'oeuvre du genre.

Dommages de \$4,000 dans la collision de trois véhicules sur la route 22

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Un carambolage survenu vendredi dernier sur la route 22 à St-Germain-de-Grantham, a causé pour \$4,000 de dommages aux véhicules impliqués. Il s'agit du camion de Normand Boisvert, de St-Guilhem, de la Chevrolet 64 de Robert Galant, de Courcellette, comté Portneuf et de la Chevrolet 65 de Sydney Francis, de Desbiens, comté Lac St-Jean.

Le véhicule de Galant était stationné en bordure de la route, lorsque celui de Boisvert, qui se dirigeait vers St-Germain, fut

lourdement heurté par le véhicule de Francis, qui aurait omis de faire son arrêt près du viaduc pour entrer sur le terrain de la station de services, renversant même le camion de Boisvert, sans toutefois causer de blessures aux passagers des véhicules concernés.

Les dommages, évalués par l'agent Pierre Noël, du détachement local de la Sûreté du Québec, sont estimés à \$1,000 sur le camion de Boisvert, à \$1,500 de perte complète sur le véhicule de Francis et à \$1,500 sur celui de Galant.

L'Harmonie de Princeville prépare des concerts

PRINCEVILLE (G.A.B.) — La préparation des concerts pour la prochaine saison et la participation au festival annuel de la Fédération des Fanfares et Harmonies du Québec sont les principales activités qui retiennent l'attention de la direction et des membres de l'Harmonie de Princeville Inc. Toutes les sections sont au travail et des répétitions générales ont lieu le jeudi soir de chaque semaine.

Un groupe de 16 jeunes suivent des cours de solfège sous la direction de M. Jean-Roch Gonthier et quelques-uns débutent déjà sur les instruments. Les séances sont tenues au Centre paroissial où l'Harmonie de Princeville Inc., a maintenant un spacieux local à sa disposition.

Le président, M. Richard Pellerin, s'occupe de la catégorie "alto". Les cours pour la trompette sont donnés par M. Romeo Côté. M. Roger Côté dirige le travail pour les saxophones, Mlle Suzanne Moore voit à l'entraînement sur les clarinettes. Pour sa part, M. Jean-Roch Gonthier, directeur musical de l'Harmonie de Princeville Inc., s'occupe du groupe intéressé aux batteries.

Des élections ont été tenues dernièrement pour un nouveau bureau de direction à l'Harmonie de Princeville Inc. M. Richard Pellerin a été réélu prési-

dent. M. Roger Côté remplira un autre mandat d'un an comme vice-président. La responsabilité du secrétariat a été laissée à M. Marc Baillargeon. M. Jean-Roch Gonthier agira de nouveau comme directeur musical. M. Fernand Baillargeon sera directeur pour un autre mandat et Mlle Suzanne Moore a accepté d'être directrice à la place de M. Raymond Nault qui avait manifesté le désir d'être remplacé.

Le président, M. Richard Pellerin, souligne que des subventions ont été reçues dernièrement par l'Harmonie de Princeville Inc. Les subventions viennent de la Fédération des Fanfares et Harmonies du Québec et de certains autres organismes intéressés à la promotion de la belle musique.

Ces subventions se rapportent à des activités tenues par l'Harmonie de Princeville Inc., au cours de la saison qui prend fin. C'est l'intention de la direction de l'Harmonie de Princeville Inc. de prendre part au festival 1969 de la Fédération des Fanfares et Harmonies du Québec; de la documentation est déjà reçue en ce qui concerne les pièces qui seront au programme de cette manifestation. Un concert pour la période des Fêtes et un autre pour la fin de l'hiver sont les autres activités prévues pour les prochains mois à l'Harmonie de Princeville Inc.

L'automobile tue davantage



Une chance sur



Vous aussi vous aurez un accident de la route.

La Sûreté du Québec rapporte de très nombreux accidents de la route dont 21 mortels et 18 h. à dimanche, 18 h. vendredi.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Drummondville contée...

La traditionnelle partie d'huitres annuelle de la Chambre de Commerce du comté, tenue samedi soir au Manoir Drummond, a remporté une fois de plus un éclatant succès, tant par le nombre de personnes que par la qualité des mollusques, et la délicieuse soupe du "chef".

Plusieurs personnalités locales assistaient à cet événement traditionnel, notamment le maire de la cité, M. Philippe Bernier et les membres de son conseil, ainsi que leurs épouses. La soirée prit fin par une danse ou son d'un orchestre réputé.

ÉDITORIAL

Taxe de vente nouvelle ou majorée

Le budget fédéral tel qu'exposé par M. Benson a été un rude coup pour toutes les provinces. Il signifie, M. Benson l'avait laissé entendre auparavant, que le gouvernement fédéral se servira le premier et qu'il n'entend point céder guère plus qu'il ne le fait actuellement du revenu national.

C'est dans cette optique que s'ouvre, cette semaine, la conférence provinciale-fédérale des ministres des finances. Les représentants des provinces qui se rendent à Ottawa n'ont guère d'illusions.

Et la situation demeure inchangée: les provinces n'obtiendront que fort peu du gouvernement central. Mais toutes devront trouver un revenu accru pour tenir plus ou moins bien le coup face à de plus lourdes dépenses.

Il semble bien que la taxe de vente devra fournir la réponse. Dans certains cas, il faudra la créer et en d'autres majorer celle déjà en vigueur. On pourrait créer d'autres sources de revenu, mais c'est à celle-là qu'on recourra de préférence.

Jusqu'ici la Nouvelle-Ecosse et la Saskatchewan se préparent à majorer leur tarif pour gonfler leur budget de 1969. Mais que feront l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, et l'Île du Prince-Édouard? Cela semble s'imposer qu'ils n'ont qu'un choix: majorer le taux de la taxe de vente ou étendre son champ d'action. En raison de l'attitude adoptée par Ottawa et nettement formulée dans le dernier budget, les provinces n'ont guère d'autres ressources que de puiser dans les goussets de leurs contribuables.

Les provinces se trouvent dans une sorte de pétrin et se demandent depuis particulièrement l'imposition par Ottawa de la taxe de deux pour cent du progrès social, de quel côté se tourner. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W. A. C. Bennett, déclarait que "l'impôt de deux pour cent du progrès visait précisément à empêcher les provinces d'obtenir leur juste part du revenu légitime".

Le dépit de l'Ontario est beaucoup plus prononcé. "Nous sommes fort mécontent et profondément déçus", telle fut la première réaction.

Les fusions sont-elles une bonne chose?

Récemment, la ville de Grand-Mère considérait presque comme chose faite la fusion de Ste-Flore avec tout le territoire que cela représente afin de donner à Grand-Mère un nombre incalculable de terrains propices à la venue et l'implantation de nouvelles industries, tout en ne négligeant pas la construction domiciliaire. Il y a quelques années, il était question de la fusion de Shawinigan-Sud à la ville de Shawinigan, et cette dernière venant de digérer très difficilement la fusion de Shawinigan-Est et Shawinigan-Nord, remettait la chose à l'étude, et, aux calendes grecques.

Si nous considérons le point de vue scolaire nous avons vu et connu des services administratifs assez dispendieux, si nous considérons qu'il était là pour s'occuper d'environ 150 à 200 élèves. De là est venu l'idée de regroupement car bien des services peuvent être regroupés, et comme on dit, ce n'est pas beaucoup plus long ni plus dispendieux d'imprimer 1000 lettres ou 1200 lettres. Ce n'est qu'un peu plus. Là où s'amorce le problème, c'est qu'il est difficile de considérer la question sous tous ses angles, et d'étudier sans parti pris les avantages et inconvénients de telle ou telle fusion. Le seul regroupement scolaire et l'érection de polyvalente nous montrent que certains problèmes n'ont été étudiés que superficiellement!

Nous aimerions voir les conseils des municipalités de Ste-Flore et Grand-Mère, ainsi que 5 des citoyens de chaque ville les plus représentatifs, et, tous ensemble, s'asseoir et discuter autour d'une table ronde sur les avan-

tion du trésorier ontarien, M. Charles McNaughton.

Le Québec et le Nouveau-Brunswick se trouvent dans une sorte de camisole de force. Au Québec, la taxe de vente était déjà la plus lourde au Canada. Elle demeure l'objet d'une critique violente, particulièrement de la part de l'important secteur de l'hôtellerie. Comment la province de Québec pourra-t-elle contourner la difficulté?

Le Nouveau-Brunswick a connu ces dernières années un relèvement de pratiquement tous des impôts. Cette année, il a rendu sa taxe de vente applicable à l'hôtellerie et aux appels interurbains.

L'Ontario a déjà une taxe de vente de cinq pour cent. D'autres impôts ont été majorés. Mais la province voisine a déclaré récemment que sa situation s'aggravait et si elle maintient son taux actuel d'expansion, les revenus seront dans cinq ans nettement impuissants à répondre aux besoins. Ainsi il lui faut non seulement réduire les dépenses mais accroître ses revenus.

L'assurance-santé sera en vigueur le premier avril prochain en Nouvelle-Ecosse. Elle a opté déjà pour une majoration de la taxe de vente pour y faire face. Dans l'Ouest, la Saskatchewan manœuvre en prévision d'une nouvelle augmentation d'impôts, mais on espère y échapper à la taxe de vente. Même en Alberta, où le pétrole a été une source inespérée de revenu, on éprouve de l'inquiétude et le gouvernement prévoit qu'il aura à recourir au marché pour des emprunts.

C'est dans un climat difficile que se tiendra la réunion fédérale-provinciale des ministres des finances. Si les provinces y présenteront un front uni, elles se heurteront d'autre part à un gouvernement fédéral majoritaire et dont le souci électoral est beaucoup moindre que ce fut avant les réunions précédentes.

Cela donne un tout autre aspect à la conférence. Et il ne faut pas trop nourrir d'espoir pour les provinces.

Hector HEROUX

Le Canada doit résoudre ses problèmes biculturels

TORONTO (PC)—Un forum international d'intellectuels est d'avis que le Canada doit résoudre ses problèmes biculturels et développer une politique étrangère indépendante des États-Unis s'il aspire à devenir une puissance mondiale.

Le journal canadien d'opinions "The Canadian Forum", a demandé à une élite d'intellectuels et d'hommes d'Etat étrangers de donner ses idées pour l'établissement d'une nouvelle politique étrangère canadienne.

Le journal publie plusieurs des idées soumises dans son numéro d'octobre, dont celles de Max Beloff, administrateur à l'université d'Oxford.

M. Beloff écrit: "Il existe plusieurs endroits au monde où une présence occidentale qui n'est ni américaine ni ex-impériale serait vitale pour le maintien de la paix."

"Le Canada ne doit pas seulement être indépendant, il doit aussi se faire remarquer comme tel. A titre de puissance nucléaire nord-américaine le Canada a un rôle unique à jouer au sein de l'OTAN."

M. Ali A. Mazrui, doyen des sciences sociales à l'université Makerere, de Kampala, en Ouganda, écrit pour sa part: "En politique étrangère, le Canada joue dans l'Ouest le même rôle que la Yougoslavie dans l'Est—engagé à une cause, mais cherchant toujours à conserver son indépendance en dépit de cette cause."

Afrique

Il ajoute que les nations africaines, qui pour la plupart ont aussi des problèmes d'intégration culturelle, tirent profits des problèmes biculturels du Canada.

Milan Opocenski, exécutif de

la Fédération mondiale des étudiants chrétiens, à Genève, déclare que le Canada, comme la Tchécoslovaquie, doit vivre près d'une puissante nation.

"Le Canada dans le monde actuel a une chance unique d'être la voix de l'autre Amérique. Les contacts avec Cuba et la République de Chine au temps de l'embargo par les États-Unis et d'autres pays constituent autant de victoires pour l'histoire de la diplomatie canadienne," ajoute-t-il.

"Le Canada devrait prendre part avec les petites nations à une étude sur leurs relations avec les grandes puissances afin de déterminer jusqu'à quel point et à quelles conditions il leur est possible de conserver leur indépendance et leur souveraineté en dépit d'une coopération militaire et économique étroites avec ces puissances."

Chine rouge

Joan Robinson, professeur d'économie à l'université Cambridge, est d'avis que le Canada devrait reconnaître la Chine rouge immédiatement, ajoutant: "C'est une opportunité qui s'offre au Canada d'être à la tête de tous les peuples raisonnables du monde. Le Canada ferait sensation en faisant part de son intention de voter pour le retour de la Chine à l'ONU et au Conseil de sécurité."

C. P. Snow, auteur et conférencier scientifique britannique, a aussi conseillé que le Canada suive une politique étrangère indépendante comme une "le sensée à l'extérieur des États-Unis."

"Cela serait d'un grand secours aux E.-U., car le Canada connaît mieux que quiconque les problèmes internes de ses voisins du sud."



Maman ourse

Barbara Ward, économiste, auteur et conférencière britannique, croit que le Canada a une aptitude particulière pour

l'expérimentation. "En trouvant une solution à son conflit interne sur le bilinguisme et le biculturalisme, le

Canada démontrerait très clairement comment deux nations dans une même pays peuvent vivre ensemble sans conflit."

Points de vue de la presse anglophone

Un rêve qui n'a jamais été abandonné

Le Colonist, Victoria

Le rêve d'une union vraiment intégrée de l'Europe occidentale, incluant la Grande-Bretagne, n'a jamais été abandonné. Il fut un temps où il était si vivace qu'il semblait à portée de la main, mais il a échappé à ses partisans, principalement à cause de l'objectif représenté par un seul homme: le président Charles de Gaulle.

En effet, ce dernier a toujours refusé de permettre à la Gran-

de-Bretagne de faire partie du club européen, et son obstination a éprouvé la patience des Britanniques et aussi de leurs amis. Néanmoins, la Grande-Bretagne persiste dans la poursuite de cette appartenance.

Le vieil argument contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans la communauté économique européenne était qu'elle attirerait une présence américaine envahissante dans le développement technologique à cause de l'étroite association

anglo-américaine - et qu'il en résulterait une influence préjudiciable aux intérêts des associations européennes.

Cette théorie était à l'origine strictement française et était, selon les interprètes, de la crainte que des relations plus étroites entre l'Europe et les États-Unis ne perpétuent la domination mondiale des super-puissances.

Mais il y a deux choses qui pourraient en venir à changer la pensée du général de Gaulle.

La première, évidemment, est le comportement des Russes en Tchécoslovaquie, qui a possiblement convaincu que son rôle de créateur d'une détente entre l'Est et l'Ouest n'était pas réaliste, et qu'en fait, il ne peut pas jouer le rôle d'arbitre du sort du continent. Soudainement, il se peut que les avantages d'un consortium qui inclurait la Grande-Bretagne possèdent un certain attrait pour lui.

La deuxième raison, c'est une

déclaration faite par le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Nicholas Katzenbach, selon laquelle une association entre l'Europe construisera l'une des tâches les plus importantes de son gouvernement pendant les dix prochaines années.

Mais, a ajouté M. Katzenbach, cette association ne pourrait se faire que si l'Europe elle-même était unie. De toute évidence, la Grande-Bretagne doit être incluse.

Le Albertan, Calgary

Le projet de loi présenté par le premier ministre Trudeau concernant les deux langues officielles est la première manifestation législative des recommandations de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Bien plus, il s'agit d'une arme-clé dans la campagne entreprise par le premier ministre pour garder à la Confédération les suffrages des Canadiens de langue française.

Le projet de loi pose d'abord comme prémices que l'anglais et le français "sont les langues

Arme-clé du premier ministre Trudeau

officielles du Canada" et qu'elles ont un statut et des droits égaux non seulement au Parlement ou l'Acte de l'Amérique du Nord britannique leur accordant déjà l'égalité, mais également au gouvernement fédéral et dans ses agences.

A la suite de la présentation du projet de loi, M. Trudeau a annoncé qu'il en enverrait des copies aux gouvernements provinciaux, leur demandant leur coopération dans l'application de ce principe. La simple courtoisie le demandait ainsi, étant donné qu'il affecte les cours

provinciales chargées d'entendre les causes criminelles. Mais le premier ministre espère sans doute que si les provinces peuvent être persuadées de travailler avec Ottawa et de mettre sur pied des districts bilingues, elles iront plus loin et rendront leurs propres services publics bilingues dans ces régions, comme le suggère la commission BB.

A l'exception de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et, espérons-le, du Québec, les provinces attendront probablement de voir de quel côté souffle le vent

de l'opinion publique avant de s'engager. On peut s'attendre à deux objections principales à la loi proposée sur les langues officielles. La première est le projet de loi soulève la colère des Canadiens anglophones, s'ils le pouvaient, obligeraient tous et chacun, au Canada, à parler anglais; et il y aura ceux qui se plaindront du fait que ce projet de loi, s'il est accepté, handicaperait les Canadiens de langue anglaise qui songent à faire carrière à la fonction civile fédérale.

Il ne faut pas gaspiller nos

sympathies à l'égard des francophones bigots, mais il sera important de voir à ce qu'on ne leur permette pas d'aggraver le problème du bilinguisme à la fonction civile hors de toute proportion. Cela peut se faire en partie en évitant un zèle excessif dans l'imposition du bilinguisme à la fonction civile fédérale; et en partie en soulignant le fait que cette nouvelle loi exigera des fonctionnaires civils anglophones exactement la même chose que ce qui a été exigé de leurs collègues de langue française pendant 100 ans...

POINT DE VUE

De la cohérence

Qu'est-ce que dit M. Marcel Masse? Ceci: "La politique salariale du gouvernement ne vise pas à établir une politique des revenus pour l'ensemble de l'économie québécoise, ni même une politique salariale pour tous les Québécois. Elle vise uniquement à apporter un certain équilibre, que possible dans l'établissement des traitements de ceux dont le niveau de rémunération est directement ou indirectement relié au budget gouvernemental, donc aux impôts perçus par la population."

Est-ce là une déclaration irraisonnable? Est-ce qu'elle justifie le sarcasme d'un Raymond Laliberté, qui semble vouloir porter sur ses épaules d'intellectuel survolé toute la sagesse et l'intelligence du Québec? M. Marcel Masse a été plus sage. Il n'a pas contesté les principes que M. Masse a énoncés, et qui sont difficilement réfutables, il fait plutôt appel au bon cœur du gouvernement en disant qu'il faut être humain, qu'il faut assurer à tous les fonctionnaires un minimum vital.

Comme si le gouvernement était sans cœur, comme s'il ne cherchait pas à concilier et l'intérêt particulier d'un groupe de travailleurs et l'intérêt commun. Et pourquoi se montreraient-il plus dur, plus intrinsèque envers une certaine catégorie de ses employés? Pourquoi aurait-il deux poids, deux mesures?"

M. Pépin parle d'accroître les revenus du gouvernement par "divers moyens". Ils ne sont pas lesquels. Il n'y en a qu'un seul véritable: l'impôt. Mais alors, que dira M. Pépin? Il affirmera très sérieusement, et très dogmatiquement, avec des airs inspirés, que le gouvernement accorde d'une main ce qu'il arrache de l'autre au travailleur. On ne sort pas aussi facilement d'un cercle que l'on vicia soi-même.

Et tout sera à recommencer. Je ne comprends pas le chef de la CSN quand il affirme qu'avant d'en arriver à une politique salariale, le gouvernement doit faire un effort sérieux pour assainir et rationaliser les

finances publiques. M. Pépin est peut-être myope. Mais c'est précisément ce que le gouvernement tente de faire. Ou en sections-nous si ce même gouvernement accordait à l'aveuglette, sans savoir où il va, toutes les demandes qu'on lui fait?"

Pour la première fois de son histoire, il y a une réelle tentative de mettre un peu de logique dans une fonction publique qui s'enfle d'année en année et qui fait de l'Etat l'employeur No 1. On voudrait que l'Etat n'ait aucun réflexe d'employer? Qu'il ne vise pas à l'efficacité? Ce que M. Masse tente d'expliquer et de faire comprendre, c'est que ce désir d'efficacité s'allie à un désir de justice. Ne pas paraître s'en apercevoir ou s'en moquer est à proprement parler de la mauvaise foi. C'est sans doute cette mauvaise foi d'un caractère bien particulier que voulait fustiger, hier, M. Marcel Masse qui, finalement, a perdu patience. On l'excusera sans peine.

Lucien LANGLOIS
Montréal-Matin

Triste expérience au Québec

Le Times-Globe

Le Nouveau-Brunswick devrait tirer profit de la triste expérience de l'hôtellerie, dans la province de Québec, et en retirer une leçon. Le Québec a essayé de soustraire de plus en plus d'argent des touristes en appliquant une taxe de vente de six pour cent aux chambres d'hôtel et plus tard en haussant cette taxe à huit pour cent. Mais après l'Expo 67, pendant laquelle les gens étaient contents d'avoir des chambres à n'importe quel prix, cette idée a commencé à faire boomerang.

Actuellement, le Québec continue à retirer sa taxe de huit pour cent mais beaucoup de visiteurs éventuels, particulièrement les congressistes, évitent cette province complètement, et le commerce de l'hôtellerie en ressent les effets...

Notre pays a peut-être la chance unique de démontrer qu'un objectif semblable est finalement réalisable, mais il lui faudra beaucoup de temps et d'efforts, beaucoup de souplesse et la faculté de comprendre le point de vue de l'autre. Heureusement, on opposera aux signes persistants d'obstination unilingue des témoignages encourageants.

Mises à part les sommes additionnelles que doivent payer les groupes importants, il ne faudrait pas ignorer un facteur celui de l'irritation personnelle ressentie par le client moyen d'un hôtel lorsqu'il s'aperçoit que sa note, pour une journée, est de 60 cents ou 90 cents ou \$1.20 de plus qu'il avait cru. Aucun touriste, même le touriste à l'aise, n'aime se rendre compte qu'il a été joué.

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TELEPHONE: 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Coeur du Québec				
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot:	12.00	7.00	4.00	1.50
Au Coeur du Québec				
OU IL Y A livraison par camelot:	0.00	13.00	7.00	3.00
Alailleurs au Canada et aux États-Unis:	25.00	14.00	8.00	3.50
Autres Pays:	30.00	16.00	9.00	4.50



AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée, Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéroté et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

Résolution des professeurs adressée au ministère de l'Éducation

L'Institut de Technologie intégré au CEGEP au plus tôt



MGR JEAN-CHARLES LECLAIRE, P.A., V.F., officiait à la bénédiction de l'usine Les Poudres Métalliques du Québec. Plusieurs personnalités de marque avaient pris place sur l'estrade, entre autres

S. H. le maire de Tracy, M. Arthur E. Pontbriand, Dr Harry Durney, directeur de la nouvelle usine, M. Jean-Paul Gignac, président de Sidbec et MM. P. H. Desrosiers, W. L. Walsh, J. M. Herndon et Roland Dugré.

M. Michel Bélanger à l'ouverture de la nouvelle usine

Cette industrie contribue à l'économie

SOREL (L.B.) — Prenant la parole au cours de la cérémonie de l'ouverture de la nouvelle usine Les Poudres Métalliques du Québec Inc., située sur la route Marie-Victorin, à Tracy, le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Michel Bélanger, a souligné l'importance de cette industrie pour l'économie du Québec et de la région de Sorel-Tracy.

Cette nouvelle usine transformera le fer extrait de nos ressources naturelles. Notre développement économique a été si longtemps basé sur ce minéral, que nous oublions parfois que d'autres utilisations de ce minéral pouvaient être faites.

Cette nouvelle usine, a souligné M. Bélanger, est le résultat de recherches spécifiques de nouvelles technologies, qui nous ont permis de découvrir de nouveaux champs d'action et de les développer.

Les Poudres Métalliques seront vendues dans le Québec, mais elles seront également mises en vente sur les marchés extérieurs, apportant ainsi un développement industriel important.

M. Bélanger a souligné que la réalisation de cette usine était une œuvre d'équipe et que l'excellente coordination des travaux avait permis de construire l'usine, d'y installer l'équipement et d'arriver aux activités commerciales en seulement 365 jours.

Le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce a souhaité que tout en atteignant un haut niveau de productivité, qui contribuera au bien-être économique de la région de Sorel et de la province de Québec, cette nouvelle entreprise s'adapte dans une courbe croissante d'harmonie, à la réalisation socio-économique du Québec contemporain.

Parmi les invités qui ont assisté à l'inauguration de cette usine, on remarquait les maires de Tracy, Sorel et Saint-Joseph de Sorel, MM. Ardhur Pontbriand, Léopold Beaudry et Ernest Aussant, ainsi que MM. P. H. Desrosiers, industriel, Jean-Paul Gignac, président de Sidbec, Jean-Claude Lessard, président de l'Hydro-Québec, J. M.

Mission de paix

Quelle décision prendra Trudeau?

Par la PRESSE CANADIENNE: Selon le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, le gouvernement ignore quelle décision il prendra si on lui demande d'envoyer une mission de maintien de la paix au Vietnam.

Le gouvernement, a ajouté M. Trudeau, espère faire connaître au public les parties du rapport de la commission sur la sécurité nationale qui peuvent être publiées sans nuire à la sécurité du pays.

Le ministre des Pêcheries, M. Jack Davis, a déclaré que le gouvernement achètera 5,000,000 de livres de morue salée aux producteurs de la côte Est pour les envoyer comme secours au Nigeria.

Le ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, a annoncé que le gouvernement fédéral consentirait à renouveler certains accords selon lesquels Ottawa perçoit certaines taxes provinciales et les rend aux provinces.

Herndon, directeur général de la Société Fer et Titane, ancien président de l'Association des Mines et Métaux du Québec et gouverneur de la Chambre de Commerce du Québec. Roland Dugré, président ex-officio de la Chambre de Commerce et la personnalité minière de l'année.

La situation étant maintenant différente, l'intégration présentait moins une menace à la subsistance de l'enseignement professionnel de la région qu'une façon d'atteindre plus rapidement.

TRACY (L.B.) — Les professeurs de l'Institut de Technologie de Tracy, dans une résolution adoptée le 24 octobre dernier, demandent au ministère de l'Éducation que le personnel de l'Institut de Technologie de Tracy, les options professionnelles qui s'y donnent, la bâtisse et l'équipement soient intégrés au CEGEP de Saint-Hyacinthe

dans le plus bref délai, en attendant que l'implantation d'un CEGEP autonome puisse se réaliser dans la région.

C'est le professeur Donald Fortin, qui au nom de ses confrères, a donné lecture de cette résolution lors de l'assemblée d'informations tenue à l'Institut.

M. Fortin a ensuite expliqué pourquoi les professeurs de cette institution, soit, a ajouté M. Fortin, un enseignement professionnel de niveau collégial valable

l'enseignement technique de niveau collégial tel que dispensé à Tracy. "Nous désirons, peut-on lire dans une résolution adoptée en janvier dernier, que la formation dispensée par l'Institut soit établie sur des bases solides avant de songer à l'intégrer à un CEGEP".

La conjoncture était peu reluisante en janvier, de préciser M. Fortin, l'Institut devant faire face à l'intégration à la régionale Carignan, et d'autre part, la possibilité de s'intégrer au CEGEP de Saint-Hyacinthe présentant autant de risque, soit la disparition de l'Institut.

"Les professeurs et la direction, a ajouté M. Fortin, ont donc cru que la seule façon possible de conserver l'enseignement professionnel de niveau collégial dans la région, était de maintenir l'Institut, en développant sur des bases solides l'enseignement professionnel jusqu'au moment où nous pourrions former un CEGEP".

l'objectif qui a toujours guidé les professeurs de cette institution, soit, a ajouté M. Fortin, un enseignement professionnel de niveau collégial valable

"Si certains voulaient voir dans cette demande d'intégration au CEGEP de Saint-Hyacinthe, un détournement pour arriver à l'objectif, que nous avons toujours eu, il ne faudrait pas croire cependant, que nous allons y perdre quelque chose. Ce serait mal interpréter le geste des professeurs et de la direction. Si, en janvier dernier, une décision fut prise pour maintenir et développer à l'Institut de Technologie de Tracy un enseignement professionnel de niveau collégial, cette dernière décision de nous intégrer vise à accélérer l'histoire du développement d'un CEGEP autonome dans la région", a déclaré M. Donald Fortin.

Par ailleurs, le directeur de l'Institut de Technologie de Tracy, M. Paul Isabelle, s'est dit confiant qu'avec l'appui du député de Richelieu des parents, des industriels, le cours d'enseignement technique et professionnel au niveau collégial sera maintenu dans la région.

Elle succède à Sr Gazaille

Sr St-Jean principale de l'école St-Gabriel-Lalemant

SOREL (L.B.) — Soeur Rose Saint-Jean, s.j.s.h., vient d'être nommée principale de l'école Saint-Gabriel-Lalemant, par la Commission scolaire de la cité de Sorel. C'est la teneur d'une résolution acceptée à l'unanimité alors que la commission scolaire siégeait sous la présidence de M. Fernand Lefebvre.

Soeur Lucille Gazaille, s.j.s.h., que l'état de santé a obligé à démissionner. Cette nomination a été recommandée par la direction générale des écoles et terminait un concours ouvert à tous les enseignants de la région.

Elle a également poursuivi des cours en mathématiques modernes, en méthode Cuisenaire-méthodologie du français à re et sur la pédagogie et la l'école active.

Cette année, l'école Saint-Gabriel-Lalemant, de Sorel-Sud, reçoit 444 élèves, garçons et filles, répartis en 15 classes de la maternelle à la troisième année inclusivement.

M. Robert Tranchemontagne nommé chef de groupe en éducation physique

SOREL (L.B.) — La Commission scolaire régionale Carignan, siégeant sous la présidence de M. Fernand Lefebvre, a nommé M. Robert Tranchemontagne au

poste de chef de groupe en éducation physique. Le nouveau chargé de groupe en éducation physique devra assurer la coordination des programmes, l'organisation des activités sportives et planifier, en collaboration avec l'équipe de professeurs, l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles secondaires et élémentaires.



M. Robert Tranchemontagne

Le nouveau titulaire enseigne à la commission scolaire régionale, au cours secondaire et au cours élémentaire, depuis septembre 1965. Il a fait son cours classique au collège Saint-Viateur d'Outremont, Bachelier-ès-Arts de l'Université de Montréal en 1963, il obtient, en 1965, le baccalauréat en éducation physique de l'Université d'Ottawa.

M. Tranchemontagne est vice-président de l'Association d'éducation physique de l'Estrie et membre du conseil d'administration de la Fédération d'éducation physique du Québec. Il siège également au comité des directeurs de services d'éducation physique de la province et est membre de plusieurs associations sportives.

Le nouveau chargé de groupe en éducation physique devra assurer la coordination des programmes, l'organisation des activités sportives et planifier, en collaboration avec l'équipe de professeurs, l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles secondaires et élémentaires.



Plaque commémorative à l'usine Les Poudres Métalliques

LORS DE L'INAUGURATION DE L'USINE Les Poudres Métalliques du Québec Limitée, cette plaque commémorative fut dévoilée par MM. Lindsay F. Johnson et

Michel Bélanger, respectivement président du conseil d'administration de cette société, et sous-ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Récoltez 2 1/2 fois ce que vous avez semé!

Achetez au plus haut intérêt les obligations d'épargne du Canada à la Banque de Montréal et dans 14 ans, vous toucherez 2 1/2 fois votre investissement. \$250 pour chaque \$100 investis.

Pas d'argent? Qu'à cela ne tienne!

La Banque de Montréal vend les obligations d'épargne du Canada par tempérament comme au comptant. Vous pouvez acheter les vôtres à 5% comptant, le solde par versements faciles en une année.

\$2.50 COMPTANT POUR UNE OBLIGATION DE \$50.00	\$25.00 COMPTANT POUR UNE OBLIGATION DE \$500.00	\$50.00 COMPTANT POUR UNE OBLIGATION DE \$1000.00
--	--	---

Obtenez vos obligations d'épargne du Canada au plus tôt à la Banque de Montréal!

Banque de Montréal
La Première Banque au Canada

QUE PEUT FAIRE LA BEI POUR VOUS?

Un de nos représentants M. Claude Levesque sera à l'Hôtel Manoir Victoria, Victoriaville, Qué. le 7 novembre 1968.

Dans cette région et à travers le Canada plusieurs personnes ainsi que des entreprises engagées dans divers genres d'opérations, y compris:

Agriculture • Tourisme et Services de divertissements • Construction • Services professionnels • Transport • Commerces de gros et de détail • Fabrication

ont obtenu des prêts de la BEI pour l'acquisition de terrains, d'immeubles, de machinerie ou encore pour améliorer leurs fonds de roulement, lancer une nouvelle affaire ou pour d'autres fins. Si vous croyez que la BEI peut vous être utile, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec notre représentant en téléphonant à: 752-4576

ou en écrivant à l'avance à la
BEI BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

550, Bonaventure
Trois-Rivières, P.Q.

AUX PROPRIÉTAIRES: Empruntez tout l'argent qu'il vous faut!

Renseignez-vous sur le NOUVEAU service de prêt sur 2^e hypothèque d'Avco Delta

Vous pouvez désormais obtenir jusqu'à \$10,000. Aux taux minimaux de prêt immobilier consentis par notre nouveau service de prêt sur deuxième hypothèque. Empruntez tout l'argent qu'il vous faut pour acquitter les comptes en souffrance et diminuer les mensualités dans une proportion allant jusqu'à 75%... pour rénover... ou faire un achat d'importance. La somme est remboursable en tout temps sans pénalité ni préavis. Et, rappelez-vous qu'outre l'assurance sur la vie protégeant votre crédit, nous offrons une assurance-invalidité exceptionnelle qui garantit les mensualités en cas d'incapacité de travail par maladie, infirmité ou accident. Consultez le tableau de mensualités figurant ci-dessous pour avoir un aperçu du programme et postez le coupon pour recevoir tous les renseignements.

Avco DELTA REALTY LIMITÉE
1673 rue Royale • TROIS RIVIÈRES • Téléphone: 378-4848

TABLEAU DES MENSUALITÉS TYPES	
EMPRUNT	MENSUALITÉ
\$ 1,700	\$ 24.37
2,500	32.03
3,300	44.13
4,800	62.87

DES MENSUALITÉS MOINS ÉLEVÉES SONT POSSIBLES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FINANCIÈRE. CONSULTEZ UN AGENT AVCO DELTA REALTY LIMITÉE.

Avco DELTA REALTY LIMITÉE, Dépt. AD-3
Aux soins du Directeur du service de prêt hypothécaire,
1673 rue Royale
TROIS RIVIÈRES
Prière de me faire parvenir (sans engagement) des renseignements sur l'emprunt de:

\$1500 \$2500 \$3500 \$4500 et plus

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____

